



COMMUNE DE PENTHALAZ  
Municipalité

**Préavis municipal N° 56 - 2010  
relatif à la modification des conclusions du préavis n°59 - 2005  
concernant la mise en séparatif ch. Mont-Blanc / rte de la Gare  
(raccord du quartier des Maisons Neuves)**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

La Municipalité, après analyse de l'ensemble des investissements en cours, désire apporter une modification aux conclusions du préavis n°59 – 2005 relatif à la mise en séparatif EU/EC ch. du Mont-Blanc / rte de la Gare (raccord du quartier des Maisons Neuves).

Cet investissement est terminé et peut être bouclé. Dans les conclusions du préavis précité, il était stipulé qu'un crédit de CHF 250'000.-- était accordé à la Municipalité pour la réalisation des travaux, montant emprunté et amorti sur 30 ans. Or, le coût total des travaux se monte à CHF 299'146.15 soit un dépassement de CHF 49'146.15. Ceci est dû aux travaux supplémentaires suivants : remplacement de l'alimentation en eau potable de la salle de paroisse et sur-profondeur des canalisations pour l'équipement du plan de quartier des Maisons-Neuves, ainsi que des hausses de tarifs dues au report des travaux dans l'attente de la construction d'une villa dont le terrain était situé sur le trajet des collecteurs.

Comme prévu dans le préavis précité, il a été procédé à l'amortissement de CHF 75'000.-- par prélèvement sur les taxes d'introduction encaissées pour le quartier des Maisons Neuves. De plus, l'investissement étant bloqué pour les motifs mentionnés ci-dessus, nous avons déjà procédé à 4 amortissements budgétaires pour un total de CHF 23'200.--. Le solde de l'investissement à amortir représente alors un montant net de CHF 200'946.15.

La Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

- de ne pas amortir cet investissement net sur 30 ans, mais en une seule fois par prélèvement sur le fonds de réserve spécifique du service (9.280.03), celui-ci présentant un solde de CHF 457'000.--.
- de ne pas recourir à l'emprunt puisque nous avons les liquidités disponibles pour payer cet investissement par la trésorerie courante.

## Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### le Conseil communal de Penthalaz

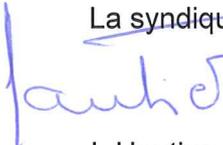
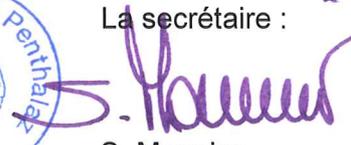
après avoir pris connaissance du préavis municipal n°56 - 2010, entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

### décide

d'autoriser la Municipalité à boucler l'investissement relatif aux travaux de mise en séparatif EU/EC du tronçon ch. du Mont-Blanc / rte de la Gare, d'un montant net de CHF 200'946.15 par prélèvement sur le fonds de réserve du service égouts et épuration (9.280.03) et paiement par la trésorerie courante.

Adopté par la Municipalité en séance du 12 avril 2010.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :  La secrétaire :   
I. Hautier  S. Monnier

Municipal à convoquer : Monsieur Alfred Mast